



## PROJET D'EVOLUTION DES METIERS DE LA FORCE DE VENTE



### QUESTIONS EN NOIR > REPONSES DIRECTION EN BLEU

- Que se passera-t-il dans les agences où il y a plus de collaborateurs que de secteurs prévus ?  
Il y aura autant de secteurs que de Chefs de Secteur volontaires.  
La cible à ce stade est de 218 secteurs. Dans les agences où il y aura plus de secteurs que la cible, les secteurs supplémentaires seront considérés comme un sureffectif qui se résorbera avec le temps (Départ à la retraite, mobilité choisie).
- Quelle est la pérennité du métier de RTF :  
Le métier de Responsable Technique et Financier sera un métier non pérenne destiné aux collaborateurs qui ne souhaitent pas devenir Chef de Secteur, qui s'arrêtera au départ ou après la mutation de la personne.
- Comment se fera le découpage des secteurs et les critères d'attribution (âge, compétences...) ? :  
Les découpages se feront en concertation et le PMU tiendra compte du domicile des collaborateurs.
- Y aura-t-il des mobilités forcées :  
Non
- Les collaborateurs fragiles doivent être protégés. Nous vous demandons de revenir sur l'entretien d'évaluation. Ne pensez-vous pas qu'il serait préférable pour cette population de faire en sorte que tous ceux qui sont volontaires puissent accéder à ce métier ?  
Pas d'opposition de la Direction sur ce point.
- Pouvez-vous nous indiquer précisément la répartition des 70 départs en retraite ?  
Sur les 70 départs, 27 concernent les itinérants, une vingtaine d'entre eux ne seraient pas remplacés.
- Dans le nombre d'ouvertures par agence, pouvez-vous nous indiquer quel sera la part des réseaux intégrés ?  
Ce chantier est en cours. Il est impossible de donner une estimation fiable aujourd'hui.
- Est-ce un fait acquis que les nouveaux réseaux seront gérés par la Force de Vente du PMU ?  
Oui.

- Lorsque qu'un chef de secteur sera malade ou en congés, qui le remplacera ?  
Personne.
- Compte tenu de ce benchmark, pensez-vous qu'un chef de secteurs pourra traiter à terme plus de 100 PDV et souhaitez-vous évoluer vers des forfaits jours :  
Ce n'est pas le cas dans le projet présenté aujourd'hui. Mais la réponse formulée en CE nous fait penser que cela pourrait bien être le cas demain...  
Quant à la question sur l'évolution vers des forfaits jours, elle attend encore une réponse...
- Avez-vous interrogé les Coordonnateurs ? Pensez-vous qu'ils voient d'un bon œil la perte du management des RTC ?  
Les coordonnateurs n'ont pas été consultés de façon spécifique.
- Nous vous remontons une réelle inquiétude des coordonnateurs. Qu'allez-vous faire pour tenir compte de cette inquiétude légitime ?  
Le sujet sera développé lors du prochain séminaire des Coordonnateurs mi-juin et il y aura un retour des travaux de ce séminaire auprès des GDR.
- La GPEC prévoit entre -4 et -1 sédentaires à l'horizon 2015. Aujourd'hui, les GDR ont déjà une charge de travail bien remplie qui devrait encore croître avec l'augmentation des secteurs, des points de ventes et avec le suivi des consommables. Ne pensez-vous pas qu'il vaudrait mieux le recrutement de GDR supplémentaires ?  
Non, pas de recrutements prévus mais la diminution des sédentaires envisagée dans la GPEC n'est pas gravée dans le marbre.
- Qu'avez-vous à répondre à ceux qui craignent qu'à terme, tout soit fait pour qu'un jour les GDR soient centralisées sur une plateforme téléphonique ?  
Ce n'est pas le but recherché par le projet que nous présentons aujourd'hui. Maintenant personne n'est capable de dire aujourd'hui ce qui se passera demain...
- Les élus syndicaux seront-ils remplacés par des contrats de qualification ?  
Il n'est pas prévu de modifier les règles établies du dialogue social.
- A la Réunion, il y a seulement 3 secteurs pour 168 PDV aujourd'hui. A l'horizon 2015, il est prévu 200 PDV avec le même nombre de personnes, ne pensez-vous pas que cela justifie la création d'un poste supplémentaire ?  
Non, notamment depuis la sous-traitance de la livraison des consommables...
- Quand aurons-nous un tableau précis présentant le nombre de GDR par agence, le nombre de secteurs et de PDV gérés par GDR, le nombre de RTF ?  
Impossible à réaliser avant le dernier trimestre 2013. On ne peut pas le savoir avant que les gens se soient prononcés.



## QUESTIONS EN SUSPENS QUE NOUS REPOSERONS EN JUIN



- Les itinérants éloignés de leur secteur pourront-ils décompter leur temps de travail à partir du départ de leur domicile ?
- Quid de la plage fixe, de la plage mobile ?
- Les chefs de secteur feront-ils des astreintes ?
- Chef De Secteur : voiture de fonction ?
- Responsable Technique Financier : voiture de service ou de fonction ?
- Adjoint au Directeur d'Agence : voiture de fonction ?
- Coordonnateur : voiture de fonction ?
- Chef De Secteur : Rémunération du temps de travail le Week- end ?
- RCV : Quels seront les nouveaux critères et la nouvelle prime pour les GDR, les CDS et les RTF.
- Nouveaux secteurs : ils n'auront pas le même CA mais la RCV sera-t-elle identique ?
- Gestionnaires De Réseau : Il a été décelé 75 tâches de travail que l'on pourrait ramener à 30 ou 35 taches. Quelles sont ces tâches, lesquelles ne seraient plus effectuées par les GDR et par qui et sous quelles formes seraient-elles faites ?
- En cas de rupture de stock de tickets, qui fera les dépannages ?
- Les Chefs De Secteur feront-ils TURBOCAD et la vitrophanie ?
- Pour les 70 départs en retraite : possibilité de négocier une anticipation ?

- Le Chef de secteur est sous la responsabilité de l'ADA mais il travaillera avec le Coordonnateur sur les aspects financiers.  
Quelle sera la priorisation des tâches ?
- Un incident financier survient alors que le CDS est en animation PDV ?  
Quelle sera la priorisation des tâches ?
- Toutes les agences n'ont pas le même volume d'incidents financiers ;  
Dans les agences des grosses agglomérations, le métier de Coordonnateur n'est pas exactement le même, en terme de volume de travail, que dans des agences comme Pau, Reims, Dijon .....  
Cette « dimension » sera-t-elle prise en compte ?
- Le coordonnateur aura la charge du suivi des prestataires :  
Cela veut-il dire que le coordonnateur devra se déplacer pour valider les actions liées au câblage, à la pose d'enseigne, à la mise en place de la PLV ?  
Si oui, quels moyens lui seront-ils donnés ?

ACCUEIL



**VOUS AVEZ D'AUTRES QUESTIONS ?**

**CLIQUEZ SUR « [NOUS CONTACTER](#) » EN HAUT DE NOTRE PAGE INTRANET  
ET ENVOYEZ-LES DIRECTEMENT PAR MAIL.**

**SYNDICALEMENT VOTRE**

